



❖ Dates de campagne : du **24/09/2025 au 20/12/2025**

Avantages pour vos clients:

1. Avantage clients du portefeuille PER by UNEP : : « 1 an = 1 mois de cotisations offert par l'UMR »

Pour toute mise en place de versements programmés (fréquence mensuelle) sur le PER by Unep d'un montant minimum de 100€, abondement de l'UMR du même montant mensuel (dans la limite d'un abondement mensuel).

Montant minimum d'abondement : 100€ et maximum : 500€.

2. Avantage nouveaux clients : « 1 an = 1% versé par l'UMR »

Pour toute adhésion au PER by Unep, comprenant un versement initial ou un transfert entrant (min. de 30 000 euros), l'UMR abonde à hauteur de 1% (Montant minimum d'abondement : 300€ et maximum : 1 000€),

Modalités : 1% versé, au contrat du client, au prorata de l'allocation affectée à la demande de transfert ou au prorata de l'allocation de gestion pilotée et affecté au compartiment C1-BIS.

3. Avantage nouveaux clients « 1 an = 1 mois de cotisations offert par l'UMR »

Pour toute mise en place de versements programmés sur le PER by Unep d'un montant minimum de 100€, abondement de l'UMR du même montant mensuel (dans la limite d'un abondement mensuel).

Montant minimum d'abondement par VP : 100€ et maximum : 500€.

NB : Les offres 2 et 3 sont cumulables

UNEP Diffusion Courtage, intermédiaire en assurance, 12, rue Clapeyron – 75008, Paris. SAS au capital de 100.000 Euros – RCS PARIS B 353 356 439 – Enregistré à l'ORIAS sous le n°07 005 716 (www.orias.fr) en qualité de Courtier d'Assurance et Conseiller en Investissement Financier – Adhérent de l'association La Compagnie CIF sous le numéro F000632 – Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle souscrites auprès de LIBERTY MUTUAL INSURANCE EUROPE SE, 42 rue Washington, 75008 Paris. Activité placée sous le contrôle de l'ACPR _ 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9. TVA intracommunautaire : FR76353356439. IDU EMBPG FR347446_01ITWD. Ces mentions légales s'appliquent à l'ensemble du document.

PER : C'est un placement à long terme destiné à préparer la retraite. Il comporte des supports en unités de compte présentant un risque de perte en capital. L'épargne est en principe indisponible avant la retraite, sauf cas prévus par la loi. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Des frais peuvent s'appliquer. Avant toute décision, assurez-vous que ce produit correspond à vos objectifs, votre horizon d'investissement et votre tolérance au risque. Ce document a une vocation exclusivement informative et/ou publicitaire. Il ne constitue en aucun cas un conseil personnalisé. Avant toute souscription, veuillez consulter attentivement le Document d'Informations Clés (DIC) ainsi que l'ensemble des documents réglementaires. Assurez-vous que le produit correspond à votre situation personnelle et à vos objectifs.